

République Française Date de convocation : 05 avril 2025
 Département de Saône-et-Loire Date d'affichage et mise en ligne : 10 avril 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE

Séance du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 13
 Présents : 10
 Votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Maxime TERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Marie José BERNET par Catherine CANARD

Excusés : Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Claude WILSON

Objet: Vote des taux des taxes directes locales 2025

Vu le projet de budget primitif de l'année 2025

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les taux 2025, Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti), Taxe d'habitation.

Il est précisé que les taux proposés respectent la proportionnalité entre les différentes taxes.

TAUX 2025	Bases effectives 2024	taux de référence pour 2025	taux plafonds 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produit de références
Taxe foncière (bâti)	710 287	43,56%	110,92%	721 000	314 067,60 €
Taxe foncière (non bâti).	362 125	29,76%	125,90%	368 400	109 635,84 €
Taxe habitation	110 453	12,99%	49,23%	95 100	12 353,49 €
				TOTAUX	436 059,93 €

LE CONSEIL,

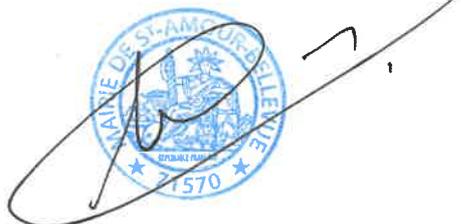
Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de déterminer les taux 2025 de la Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti) et Taxe d'habitation comme ci-dessous :

TAXES	Bases prévisionnelles 2025	Taux VOTE	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	721 000	43,56%	314 067,60 €
Taxe foncière (non bâti).	368 400	29,76%	109 635,84 €
Taxe habitation	95 100	12,99%	12 353,49 €
	TOTAUX		436 059,93 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
 Josiane CASBOLT



Sécretaire de séance
 Marie-Claude WILSON



COMMUNE : **385 ST AMOUR BELLEVUE**
 ARRONDISSEMENT : **71 MACON**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC MACON**

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
 b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
- Taxe foncière non bâtie :**
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Bases dégrévées hors locaux vacants
 d. Bases dégrévées locaux vacants
 e. Bases dégrévées maio THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IEPER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
 b. TVA prév. (comp. CVAE)
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	44,75	111,88	0,95600	110,92
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	45,12	127,70	1,80000	125,90
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,76	59,70	10,47000	49,23
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
 b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
 b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>
 b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental >>>
 b. Taux maximum de la maio >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,89



COMMUNE : **385 ST AMOUR BELLEVUE**
 ARRONDISSEMENT : **71 MACON**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC MACON**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	710 287	43,56	110,92	721 000	314 068	43,56 %	314 067,60 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	362 125	29,76	125,90	368 400	109 636	29,73 %	109 635,84 €
Taxe d'habitation (TH)	110 453	12,99	49,23	95 100	12 353	12,99 %	12 353,49 €
Coilisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	436 057		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	436 056,93 € >>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	436 057 = 1			
Taxe d'habitation (TH)	436 057			
Coilisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	6 461			15 085	0	-68 254		-46 708

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
436 056,93 €	-46 708	389 348,93 €

A MACON TEL 03 85 39 65 65

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
1 FRANCK LEVEQUE

Le

Pour la Préfecture,

Le 10/04/2025
Pour la Commune,

Depôt Préfectoral de la Communauté de Communes
Date de réception de l'AR: 11/04/2025
071-217103852-20250409-DE_2025_16-DE



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.